

# Concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe 2016

## ➤ **Présentation du concours**

Organisation

Calendrier

Modalités d'inscription

Jury institutionnel

Nombre d'intervenants

## ➤ **Candidats**

Conditions de participation

Bilan détaillé des inscriptions

## ➤ **Epreuves écrites d'admissibilité**

Date, nature et lieu de l'épreuve

Taux de participation

Problèmes de respect des consignes de déroulement de l'épreuve

Correction des copies

Analyse et résultats

## ➤ **Epreuves orales d'admission**

Déroulement et nature de l'épreuve

Taux de participation

Analyse et résultats

Statistiques sur les résultats

## Présentation du concours

### Organisation

Le concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe a été organisé par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan **pour les 14 centres de gestion du Grand Ouest.**

### Calendrier

Période d'inscription	Du mardi 15 septembre 2015 au mercredi 07 octobre 2015
Période de dépôt des dossiers	Du mardi 15 septembre 2015 au jeudi 15 octobre 2015
Epreuves écrites	Le mercredi 8 avril 2015
Jury institutionnel d'admissibilité	Le lundi 27 juin 2016
Epreuve orale	Du 11 au 13 octobre 2016
Jury institutionnel d'admission	Le lundi 17 octobre 2016

### Modalités d'inscription

Le retrait des dossiers d'inscriptions s'est déroulé :

- soit par téléinscription sur le site [www.cdg56.fr](http://www.cdg56.fr), minuit dernier délai (heure métropole)
- au secrétariat au centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, sur demande écrite individuelle adressée au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

Le dépôt des dossiers d'inscription devait être réalisé :

- soit au secrétariat du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

**99%** des inscriptions à cet examen ont été réalisées par **téléinscription**.

Au total, **1877 dossiers** ont été réceptionnés.

Parmi l'ensemble des demandes d'inscription, n'ont pas obtenu de suite favorable, pour non respect des modalités et périodes d'inscription, le cachet de la poste faisant foi :

- **2** demandes pour non-respect des règles de procédures car elles ont été déposées hors des délais réglementaires de dépôt, le cachet de la poste faisant foi
- **448** téléinscriptions (tentatives de téléinscription parfois doubles voire triples) pour non transmission du dossier pré-imprimé dans les délais réglementaires **contre 512 en 2014.**

## Jury institutionnel

Conformément au décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux, le jury de ce concours a été désigné par le président du centre de gestion du Morbihan, par un arrêté en date du 04 avril 2016 et est composé de la manière suivante :

- Quatre élus locaux (dont le Président du Jury)
- Quatre personnalités qualifiées
- Deux fonctionnaire de catégorie A ou B, un représentant du C.N.F.P.T. et un fonctionnaire représentant du personnel désigné dans les conditions prévues à l'article 14 du décret du 20 novembre 1985

## Nombre d'intervenants

	Epreuves écrites	Epreuve orale
Jury institutionnel	12	
Epreuves	80 correcteurs	35 examinateurs
Surveillance	37 surveillants	
Total	164 intervenants	

 **Candidats**

## Conditions de participation

Nature du concours	Nombre de postes		Conditions de participation	Nombre d'inscrits	
	2014	2016		2014	2016
<b>Concours externe</b>	165	134	<p>Diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III (BTS, DUT ...) dans l'une des spécialités ouvertes.</p> <p>Possibilité de dérogation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équivalence au titre du diplôme ou au titre de l'expérience professionnelle (<b>REP CNPFT : décret du 13/02/2007</b>) ou de diplôme européen</li> <li>- aux mères et pères de famille d'au moins trois enfants effectivement élevés,</li> <li>- les sportifs de haut niveau</li> </ul>	<p>1 337</p> <p>dont 43 REP et 26 mères ou pères de famille</p> <p>(- 21 % / 2012)</p>	<p><b>1189</b></p> <p>dont 35 REP et 15 mères ou pères de famille</p> <p>(-11 % / 2014)</p>
<b>Concours interne</b>	80	65	<p>Fonctionnaires ou agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements hospitaliers, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, en activité au 15 octobre 2015 et <b>justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de quatre ans au moins de services publics</b></p>	<p>540</p> <p>(- 48 % / 2012)</p>	<p><b>556</b></p> <p>(+ 3 % / 2014)</p>
<b>Troisième concours</b>	23	21	<p>Candidats justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de quatre années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit <b>d'une/ou de plusieurs activités professionnelles de droit privé</b> correspondant aux missions des techniciens territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- soit <b>d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,</b></li> <li>- soit <b>d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</b></li> </ul>	<p>84</p> <p>(- 41 % / 2012)</p>	<p><b>94</b></p> <p>(+ 11% / 2014)</p>
<b>Total</b>	268	220		<p>1 961</p> <p>(- 32 % / 2012)</p>	<p><b>1839</b></p> <p>(- 6 % / 2014)</p>

N'ont pas obtenu de suite favorable, pour non respect des conditions d'inscription, **23** candidats dont :

**12 au concours externe** : 9 candidats pour diplôme sans correspondance avec les spécialités ouvertes

2 candidats pour diplôme inférieur au niveau requis

1 candidat pour absence de diplôme homologué au niveau III

**5 au concours interne** : 4 candidats pour ancienneté de droit public insuffisante

1 candidat pour non qualité de fonctionnaire ou agent public

**6 au troisième concours** : 1 candidat pour ancienneté de droit privé insuffisante

1 candidat pour absence de justificatifs

4 candidats pour activités professionnelles ne correspondant pas aux missions des techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe

## Bilan détaillé des inscriptions

Nature des spécialités	Concours Externe			Concours Interne			3 <sup>ème</sup> concours			TOTAL		
	Nbre de postes	Nbre d'inscrits	Evolution des inscrits /2014	Nbre de postes	Nbre d'inscrits	Evolution des inscrits /2014	Nbre de postes	Nbre d'inscrits	Evolution des inscrits /2014	Nbre de postes	Nbre d'inscrits	Evolution des inscrits /2014
Bâtiments, génie civil	24	142	- 34 %	13	75	+ 22 %	7	27	+ 26 %	44	244	- 10 %
Réseaux, voirie et infrastructure	34	166	- 4 %	16	103	0 %	4	21	+ 38 %	54	290	+ 1 %
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	19	276	- 21 %	9	146	+ 15 %	2	12	+ 9 %	30	434	- 8 %
Aménagement urbain et développement durable	7	135	+ 14 %	3	25	- 12 %	-	-	-	10	160	+ 8 %
Espaces verts et naturels	12	180	- 20 %	6	58	- 10 %	2	9	+ 12 %	20	247	- 16 %
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	25	220	+ 1 %	12	85	- 7 %	3	16	+ 7 %	40	321	- 1 %
Services et interventions techniques	10	56	+ 11 %	5	52	+ 23 %	2	9	+ 23 %	17	117	+ 17 %
Métiers du spectacle	3	14	- 28 %	1	12	- 41 %	1	-	-	5	26	- 50 %
<b>TOTAL</b>	<b>134</b>	<b>1189</b>	<b>- 11 %</b>	<b>65</b>	<b>556</b>	<b>+ 3 %</b>	<b>21</b>	<b>94</b>	<b>+ 11 %</b>	<b>220</b>	<b>1839</b>	<b>- 6 %</b>

Parmi ces candidats, **39 candidats** contre 36 en 2014 ont été convoqués sous réserve de présenter **au plus tard le 1<sup>er</sup> jour des épreuves**, les pièces justificatives manquant à leur dossier, tel que :

- le diplôme requis (en attente de leur résultat d'obtention de leur diplôme) **(11)**
- la demande de reconnaissance d'expérience professionnelle **(20)**
- la déclaration sur l'honneur non signée **(2)**
- l'état des services justifiant l'ancienneté requise incomplet **(6)**

## ➤ **Epreuves écrites d'admissibilité**

### **Date, nature et lieu de l'épreuve**

<b>Nature des concours</b>	<b>Nature des spécialités</b>	<b>Nature des épreuves</b>	<b>Lieux</b>	<b>Dates</b>
<b>Concours externe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</li> <li>- Ingénierie, Informatique et systèmes d'information</li> </ul>	<p>- <b>Rédaction d'un rapport technique avec propositions opérationnelles dans la spécialité</b> établi à partir d'un dossier <b>(durée : 3h00 ; coef. 1)</b></p>	Parc des expositions à <b>LE MANS</b> <b>(495 convoqués)</b>	<b>Le 14 avril 2016 (matin)</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments, génie civil</li> <li>- Réseaux, voirie et infrastructure</li> <li>- Aménagement urbain et développement durable</li> <li>- Services et interventions techniques</li> <li>- Espaces verts et naturels</li> <li>- Métiers du spectacle</li> </ul>		Parc des expositions à <b>LANESTER</b> <b>(690 convoqués)</b>	
<b>Concours interne et Troisième concours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</li> <li>- Ingénierie, Informatique et systèmes d'information</li> </ul>	<p>- <b>Rédaction d'un rapport technique avec propositions opérationnelles</b> dans la spécialité établi à partir d'un dossier <b>(durée : 3h00 ; coef. 1)</b></p> <p>- <b>Etude de cas</b> dans la spécialité choisie <b>(durée : 4h00 ; coef. 1)</b></p>	Parc des expositions à <b>LE MANS</b> <b>(259 convoqués)</b>	<b>Le 14 avril 2016 (journée)</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments, génie civil</li> <li>- Réseaux, voirie et infrastructure</li> <li>- Aménagement urbain et développement durable</li> <li>- Services et interventions techniques</li> <li>- Espaces verts et naturels</li> <li>- Métiers du spectacle</li> </ul>		Parc des expositions à <b>LANESTER</b> <b>(386 convoqués)</b>	

### Candidats handicapés

6 sur les 9 candidats reconnus par la Commission Départementale Pour Handicapés ont concouru au Centre de Gestion relevant de leur spécialité, 5 à VANNES et 1 à LE MANS.

### Taux de participation

Nature des spécialités	Concours Externe			Concours Interne			3 <sup>ème</sup> concours			TOTAL		
	Nb de postes	Nb de présents /inscrits	%	Nb de postes	Nb de présents /inscrits	%	Nb de postes	Nb de présents / inscrits	%	Nb de postes	Nb de présents /inscrits	%
Bâtiments, génie civil	24	91/142	64	13	38/75	50	7	19/27	70	44	148/244	60
Réseaux, voirie et infrastructure	34	110/166	66	16	55/103	53	4	14/21	66	54	179/290	62
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	19	142/276	51	9	69/146	47	2	3/12	25	30	214/434	49
Aménagement urbain et développement durable	7	70/135	52	3	11/25	44	-	-	-	10	81/160	50
Espaces verts et naturels	12	113/180	63	6	36/58	62	2	7/9	78	20	156/247	63
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	25	128/220	58	12	33/85	39	3	6/16	37,5	40	167/321	52
Services et interventions techniques	10	33/56	59	5	28/52	54	2	3/9	34	17	64/117	55
Métiers du spectacle	3	13/14	93	1	5/12	42	1	-	-	5	18/26	69
<b>TOTAL</b>	<b>134</b>	<b>700/1189</b>	<b>59</b>	<b>65</b>	<b>275/556</b>	<b>49</b>	<b>21</b>	<b>52/94</b>	<b>55</b>	<b>220</b>	<b>1027/1839</b>	<b>55</b>

En 2014, le taux de participation était de **60 %** au concours externe  
de **64 %** au concours interne contre **49%** en 2016  
de **56 %** au troisième concours

Sur les 38 candidats convoqués sous réserve de compléter leur dossier, 4 candidats se sont présentés contre **0** en 2014

## Sujets nationaux

### Mutualisation des sujets de concours

Les sujets étaient des sujets nationaux conçus par le biais de l'ANDCDG (Association des directeurs de centres de gestion).

Le thème des sujets des épreuves portait sur :

	Epreuve de rapport	Epreuve d'étude de cas
<b>Bâtiments, génie civil</b>	Les enjeux du recensement et des diagnostics du patrimoine bâti et propositions opérationnelles permettant de dégager des marges de manœuvre financières à terme dans la gestion du patrimoine bâti communal.	Création d'une maison des services à destination de tous les habitants de l'EPCI : mutualisation de services et de moyens pour les collectivités.
<b>Réseaux, voirie et infrastructure</b>	Le mobilier urbain dans le cadre de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et établir une méthodologie pour le choix et l'implantation du mobilier urbain dans la commune de Technville.	Aménagement de voirie pour assurer une continuité piétonne sur une partie dépourvue de trottoir à topographie très contrainte.
<b>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</b>	La pénibilité au travail et propositions opérationnelles pour la structuration et l'animation d'un plan d'action de prévention de la pénibilité au sein de la Direction de l'Eau et l'Assainissement (DEA).	Etude des risques professionnels concernant les agents techniques et les caissiers/cabiniers de la piscine municipale.
<b>Aménagement urbain et développement durable</b>	L'adaptation de la ville au réchauffement climatique et propositions opérationnelles pour intégrer cette lutte contre le changement climatique dans les futurs projets d'aménagement urbain.	Aménagement d'un centre-ville accueillant dans le cadre de la politique urbaine et paysagère globale (pilotage et mise en œuvre de la requalification de la place centrale de la mairie).
<b>Espaces verts et naturels</b>	La biodiversité en ville et propositions opérationnelles visant à améliorer la prise en compte de la biodiversité dans tous les espaces de la ville.	Réaménagement d'un parc pour répondre aux attentes des différents publics (seniors, ados, famille) tout en préservant les atouts écologiques des lieux.
<b>Ingénierie, informatique et systèmes d'information</b>	Les enjeux des Interfaces de Programmation aux Applications (A.P.I.) et propositions opérationnelles sur la mise en place des Interfaces de Programmation aux Applications (A.P.I.).	Mise en œuvre d'un parapheur électronique pour les élus afin de dématérialiser totalement les circuits administratifs.



<p><b>Services et interventions techniques</b></p>	<p>Les enjeux de la consommation électrique des bâtiments communaux et propositions opérationnelles pour une meilleure gestion de la consommation électrique de Techniville.</p>	<p>Dans le cadre de la fusion des communes à venir, mise en place des bases de la future organisation du Centre Technique Municipal notamment en matière de rationalisation et de choix de matériel ou de matériaux, de formation du personnel et d'organisation du travail.</p>
<p><b>Métiers du spectacle</b></p>	<p>Les conditions d'organisation d'un spectacle son et lumière et propositions opérationnelles pour mettre en œuvre un spectacle son et lumière près des vignobles de la commune.</p>	<p>Conception d'installations nécessaires à la bonne exploitation du nouvel équipement dont la vocation est d'accueillir une salle de spectacle et une école de musique (règlementation incendie, norme handicapés, choix du matériel).</p>

## Problèmes de respect des consignes de déroulement de l'épreuve

Le jury institutionnel a été invité à se prononcer sur la validité de la participation d'un candidat à l'épreuve écrite du jeudi 14 avril 2016, au titre de pièces justificatives établissant la recevabilité à concourir,

**1 – Au parc des expositions du MANS (72)**, un candidat a été admis à concourir sur présentation de la décision favorable du 22 mars 2016 de la commission d'équivalence de diplômes du CNFT demandées par le centre de gestion du Morbihan afin de compléter son dossier d'inscription. Un procès-verbal l'autorisant à concourir sous réserve de l'instruction de cette pièce et de la décision du jury a été rédigé et signé du candidat.

Après instruction de la pièce, le service "concours" atteste que le candidat remplit les conditions requises.

**Le jury a validé la participation du candidat concerné.**

**2 – Au parc des expositions de LANESTER (56)**, 1 candidat convocation n°520, convoqué sous réserve de remettre, au plus tard le 1<sup>er</sup> jour des épreuves, la notification de la commission d'équivalence de diplôme du CNFPT a été autorisé à participer à l'épreuve d'admissibilité du concours externe spécialité Réseaux, Voirie et Infrastructure sans présentation de ladite notification. Son dossier est donc demeuré incomplet le 14 avril 2016, 1<sup>er</sup> jour des épreuves

Un procès-verbal l'autorisant à concourir sous réserve de la validation ou de l'annulation de sa participation à l'épreuve par le jury institutionnel du concours a été rédigé et signé du candidat.

Pour non-respect des conditions de participation, **le jury a refusé de valider la participation du candidat concerné.**

## Correction des copies

Chaque composition écrite a fait l'objet d'une double correction. En cas d'écart des deux notes de plus de 2 points, il était demandé à chaque groupe de correcteurs de revoir leurs notes respectives et de réduire cet écart. Dès lors, la moyenne des deux notes pouvait être effectuée, arrondie au quart de points supérieur. **80** intervenants ont participé à la correction des épreuves.

## **Analyse et résultats**

Considérant que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraînait l'élimination du candidat, le jury a analysé les résultats de l'épreuve écrite.

Conformément au décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010, le jury a été invité à déterminer le nombre total des points nécessaires pour être admissible et permettant de maintenir selon lui, un niveau d'exigence de nature à garantir le niveau de compétences et de qualités rédactionnelles des candidats attendues au travers de l'épreuve.

Sur cette base, le jury a arrêté les éléments suivants :

**CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2016**

**SEUILS DE POINTS et NOMBRE D'ADMISSIBLES RETENUS PAR LE JURY D'ADMISSIBILITE**

LISTE DES SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				TROISIEME CONCOURS			
	Nbre de postes	Nbre de présents	Seuil de points	Nbre d'admissibles	Nbre de postes	Nbre de présents	Seuil de points	Nbre d'admissibles	Nbre de postes	Nbre de présents	Seuil de points	Nbre d'admissibles
BATIMENTS, GENIE CIVIL	24	91	9 pts 9/20	22	13	38	18 pts 9/20	15	7	19	18 pts 9/20	12
RESEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURE	34	110	9 pts 9/20	36	16	55	18 pts 9/20	16	4	14	18 pts 9/20	13
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE, RESTAURATION	19	142	12 pts 12/20	21	9	69	24 pts 12/20	17	2	3	24 pts 12/20	1
AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE	7	70	11,5 pts 11,5/20	22	3	11	23 pts 11,5/20	2	-	-	-	-
ESPACES VERTS ET NATURELS	12	113	13 pts 13/20	26	6	36	20 pts 10/20	8	2	7	20 pts 10/20	3
INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	25	128	9 pts 9/20	38	12	33	18 pts 9/20	10	3	6	18 pts 9/20	4
SERVICES ET INTERVENTIONS TECHNIQUES	10	33	9 pts 9/20	17	5	28	18 pts 9/20	13	2	3	18 pts 9/20	2
METIERS DU SPECTACLE	3	13	9 pts 9/20	3	1	5	18 pts 9/20	1	1	-	-	-
<b>TOTAL</b>	134	700		185	65	275		82	21	52		35

Le jury institutionnel du concours s'est étonné des faibles résultats. Les membres ont constaté que beaucoup de candidats n'avaient pas le niveau de rédaction requis. Ils invitent fortement les candidats à soigner leur rédaction et les fautes d'orthographe également, préjudiciables à ce niveau de responsabilité.

Les membres du jury ont noté pour l'épreuve de rapport avec proposition, un manque de propositions et de méthode de la part des candidats. Ces derniers ne font pas la distinction entre la partie synthèse et la partie proposition opérationnelles.

Les candidats ne lisent pas les consignes. Ils ne semblent pas se projeter dans leur futur environnement professionnel ; à savoir les collectivités territoriales.

Certains candidats n'ont même pas connaissance des règles de formalisme alors que les éléments de cadrage ainsi que les annales sur le site du CDG Morbihan permettent de les acquérir.

Pour les correcteurs, les épreuves sont tout à fait accessibles et correspondent aux attentes des fonctions de technicien principal de 2ème classe.

## **Epreuve orale d'admission**

### **Déroulement et nature de l'épreuve**

302 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission qui a eu lieu au Parc CHORUS à VANNES, du 11 au 13 octobre 2016.

	<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne et 3<sup>ème</sup> concours</b>
<b>Nature de l'épreuve orale d'admission</b>	<p><b>Un entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé ; coef : 1)</p>	<p><b>Concours interne</b></p> <p><b>Un entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité choisie (durée : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé ; coef : 1)</p> <p><b>Troisième concours</b></p> <p><b>Un entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé ; coef : 1)</p>

Les groupes d'examineurs des épreuves d'entretien étaient constitués de trois intervenants qualifiés, chargés d'apprécier les candidats à l'aide de grilles d'évaluation et d'éléments de cadrage communs. Ils devaient attribuer une note finale sur 20.

## Taux de participation

Le taux de participation a été de **98 %** aux concours externes (**3 absents sur 185**), de **97 %** aux concours internes (**2 absents sur 82**) et de **100%** aux troisièmes concours.

## Analyse et résultats

Le jury a étudié, dans chaque spécialité, les résultats des candidats afin d'arrêter un nombre de lauréats en fonction de/du :

- la moyenne générale des candidats sachant qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de l'ensemble de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013)
- caractère éliminatoire de toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission (article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013)
- nombre de postes ouverts. Si le nombre de lauréats d'un concours est inférieur au nombre de postes ouverts audit concours, il est possible de reporter ce nombre de postes à un autre concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes aux concours externe, interne et troisième concours (article 9-3 du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010)
- la situation de candidats ex-aequo. L'article 11 de l'arrêté du 9 juillet 2015 portant organisation de ces concours prévoit, qu'en cas de candidats ex-aequo, le jury se réserve la possibilité de retenir ou de départager les candidats concernés.

Les membres du jury ont échangé et apporté les observations suivantes :

- Des problèmes d'expression écrite et orale ont été constatés. Certains candidats ne sont pas clairs dans leur propos et manquent d'aisance à l'oral.
- Bien que les candidats semblent mieux préparés qu'aux opérations précédentes, le jury rappelle la nécessité d'une bonne préparation car de grandes différences ont été constatées entre les candidats qui préparent et ceux qui ne préparent pas.
- La formation CNFPT peut aider à cette préparation.

Les membres du jury ont noté que beaucoup de candidats n'exposent pas leurs motivations à occuper un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, emploi de catégorie B+ à responsabilité et encadrement, dans l'épreuve d'entretien avec le jury. Ils ont souligné la nécessité d'entendre cette motivation et encouragent les candidats à insister sur ce point.

Ils se sont accordés sur la nécessité d'arrêter un seuil d'admission permettant de maintenir un niveau d'exigence de nature à garantir la qualité des recrutements.

Le jury a délibéré et a fixé un seuil de points pour chaque concours dans les huit spécialités. Il a constaté que, pour certains concours, le nombre de lauréats est inférieur au nombre de postes.

En effet, pour les spécialités suivantes :

- « Bâtiment, génie civil » aux concours externe et concours interne,
- « Réseaux, voirie et infrastructures » aux concours externe et interne,
- « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » au concours externe,
- « Aménagement urbain et développement durable » au concours interne,
- « Espaces verts et naturels » au concours interne,
- « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » aux concours externe et interne,

le jury a décidé de fixer un seuil ne permettant pas de couvrir le nombre de postes compte tenu du niveau des candidats et a décidé de reporter un nombre de postes comme suit :

Spécialités	Concours externe constat	Concours interne constat	Troisième concours constat	Choix du jury de reporter Oui ou non	Concours concerné par le report	Nbre de postes à reporter
Bâtiments, génie civil	15 lauréats pour 24 postes	9 lauréats pour 13 postes	9 lauréats pour 7 postes	oui	3 <sup>ème</sup> concours	7 + 2
Réseaux, voirie et infrastructure	25 lauréats pour 34 postes	7 lauréats pour 16 postes	7 lauréats pour 4 postes	oui	3 <sup>ème</sup> concours	4 + 3
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	12 lauréats pour 19 postes	16 lauréats pour 9 postes	Pas de candidat admissible	oui	interne	9 + 7
Aménagement urbain et développement durable	8 lauréats pour 7 postes	2 lauréats pour 3 postes	Pas de poste ouvert	oui	externe	7 + 1
Espaces verts et naturels	13 lauréats pour 12 postes	5 lauréats pour 6 postes	2 lauréats pour 2 postes	oui	externe	12 + 1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	30 lauréats pour 25 postes	6 lauréats pour 12 postes	2 lauréats pour 3 postes	oui	externe	25 + 5
Services et interventions techniques	10 lauréats pour 10 postes	5 lauréats pour 5 postes	2 lauréats pour 2 postes	non	/	/
Métiers du spectacle	2 lauréats pour 3 postes	1 lauréat pour 1 poste	Pas de candidat inscrit	non	/	/

Le jury a arrêté le tableau des seuils de points comme suit :

## CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2016

### SEUILS DE POINTS ET NOMBRE DE LAUREATS RETENUS PAR LE JURY D'ADMISSION

LISTE DES SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE					CONCOURS INTERNE					TROISIEME CONCOURS				
	Nbre de postes	Seuil de pts 1 <sup>er</sup> tour	Nbre d'admissibles	Seuil de pts 2 <sup>ème</sup> tour	Nbre de lauréats	Nbre de postes	Seuil de pts 1 <sup>er</sup> tour	Nbre d'admissibles	Seuil de pts 2 <sup>ème</sup> tour	Nbre de lauréats	Nbre de postes	Seuil de pts 1 <sup>er</sup> tour	Nbre d'admissibles	Seuil de pts 2 <sup>ème</sup> tour	Nbre de lauréats
BATIMENTS, GENIE CIVIL	24	9 pts 9/20	22	20 pts 10/20	15	13	18 pts 9/20	15	30 pts 10/20	9	7	18 pts 9/20	12	31 pts 10,33/20	9 (7+2)
RESEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURE	34	9 pts 9/20	36	21,25 pts 10,63/20	25	16	18 pts 9/20	16	30 pts 10/20	7	4	18 pts 9/20	13	33 pts 11/20	7 (4+3)
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE, RESTAURATION	19	12 pts 12/20	21	22 pts 11/20	12	9	24 pts 12/20	17	35,70 pts 11,90/20	16 (9+7)	2	24 pts 12/20	1	35,70 pts 11,90/20	0
AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE	7	11,5 pts 11,5/20	22	28 pts 14/20	8 (7+1)	3	23 pts 11,5/20	2	36 pts 12/20	2	Pas de poste ouvert				
ESPACES VERTS ET NATURELS	12	13 pts 13/20	26	27,75 pts 13,88/20	13 (12+1)	6	20 pts 10/20	8	34,5 pts 11,50/20	5	2	20 pts 10/20	3	36 pts 12/20	2
INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	25	9 pts 9/20	38	20 pts 10/20	30 (25+5)	12	18 pts 9/20	10	30 pts 10/20	6	3	18 pts 9/20	4	30 pts 10/20	2
SERVICES ET INTERVENTIONS TECHNIQUES	10	9 pts 9/20	17	22 pts 11/20	10	5	18 pts 9/20	13	33 pts 11/20	5	2	18 pts 9/20	2	33 pts 11/20	2
METIERS DU SPECTACLE	3	9 pts 9/20	3	20 pts 10/20	2	1	18 pts 9/20	1	33 pts 11/20	1	1	Pas de candidat inscrit			
<b>TOTAL</b>	134		185		115	65		82		51	21		35		22

